

Feuillet - 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	28
Suppléants avec vote	2
Pouvoirs	4
Nombre de votants	34
Date de la convocation	14/11/2023
Certifié exécutoire le	21/11/2023
Date d'affichage	21/11/2023
Envoyé en préfecture le	21/11/2023

Le vingt novembre de l'an deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE: BERNARD Sylvain, BORT Jean-Pierre, BOUCHOT Estelle, BOURROUX François, CHABRILLANGES

Maurice, CHAMPSEIX Serge, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COISSAC Vincent, GARAIS Daniel, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LACHAUD Sylvie, LELIEVRE Carla, MEUNIER Colette, PEYRAMAURE Pierre, PLAS Marcel, ROME Hélène, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SAVIGNAC Sylvie, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, TAVERT Gérard, TERRACOL Danielle, URBAIN Jean Yves,

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : Bezeau Sophie, GAGE Pascal,

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : LONGUET Jean François, VERGNE Patrick

EXCUSES : BONNET TENETZ Véronique (donne procuration à BEZEAU Sophie), BOURDARIAS Sophie, CHASSEING Daniel (donne procuration à RUAL Bernard), COUTURAS Alain (donne procuration à CHEYPE Sandrine), DEGERY Sylvie, JAMILLOUX-VERDIER Simone (représentée), LAURENT André, LE MEUR Marion (donne procuration à JARRIGE Didier), PETIT Christophe (représenté), TER-HEIDE Laurence, VIGROUX SARDENNE Josiane

Secrétaire : Coignac Gérard.

174-2023 Délibération modificative n°7 du BP

Au vu des difficultés de recouvrement du budget SPANC, le budget principal avance les salaires et refacture en fin d'année; c'est une des raisons principales qui entraine une insuffisance des crédits nécessaires du 012.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide à 34 voix pour, 0 contre et 0 abstention,

- De modifier le budget 2023 selon le virement de crédit suivant :

BUDGET PRINCIPAL SECTION de FONCTIONNEMENT :

Dépenses au chapitre 022 DEPENSES IMPREVUES : - 35 000€

Dépenses au chapitre 012 CHARGES DE PERSONNEL : 64131 : + 10 000€

64111 : + 12 000 €

6218 : + 5 000 €

6451 : + 5 000 €

6454 : + 3 000 €

Fait à Treignac le 28/11/2023
Le Président Philippe JENTY

